

Notes bibliographiques

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2002/4 n° 624 , PAGES 1065 À 1090
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130526476

DOI 10.3917/rhis.024.1065

Date de mise en ligne : 01/02/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2002-4-page-1065?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

— Alain Dewerpe, *Histoire du travail*, Paris, PUF, 2001, 128 p. (« Que sais-je ? », 164). — Brosser dans une collection réputée pour ses cadres éditoriaux rigides et son public de lecteurs pressés une histoire du travail humain jusqu'à nos jours est forcément une gageure. A. Dewerpe s'en tire avec honneur, et les réserves que pourrait susciter son effort sont évacuées à l'avance par la nature matérielle de l'enquête. Il s'agit, en effet, non d'exposer selon un plan systématique ce qu'est le travail dans les divers secteurs de l'économie, comme le fit jadis J. Heers dans la même collection, mais de mesurer ce qu'est son action sur les groupes sociaux et les modes de pensée qui le soutiennent, cela depuis le Moyen Âge, qui se taille la part principale — plus de dix siècles, il est vrai — jusqu'aux problèmes soulevés par les 35 heures ou la mondialisation sous contrôle des multinationales.

Je dégagerai de cet ensemble, au-delà de critiques d'exposition qui ne me retiendront pas, quelques idées fortes, certaines, dont je m'étais moi-même convaincu en traitant, sous ce même éclairage, le travail médiéval, d'autres, à mes yeux, neuves et fécondes. Sur l'« outillage mental », par lequel j'aurais commencé, je trouve confirmation d'une évolution réhabilitant l'effort productif et son caractère sacré. L'« outillage matériel », de la cueillette aux raffinements agricoles du XVIII^e siècle, n'appelle pas de commentaires particuliers ; c'est un bon survol des bases techniques et scientifiques de l'activité humaine. En revanche, l'« outillage social » me semble de bonne venue avec de pertinents aperçus sur l'environnement domestique, le rôle des contingences géographiques, la place du travail féminin, ou les effets de la domination sociale d'un groupe sur les autres. Je ne crois pas que l'on puisse dire que « la grande majorité des paysans soit servile » ou que les prélèvements seigneuriaux sont un signe d'asservissement ; mais ce sont là, peut-être, de simples querelles de mots.

L'auteur a rangé, dans une deuxième partie, où le marché tend à dominer le monde du travail, des remarques sur l'industrialisation et la formation d'un groupe de « proto-ouvriers » ; en ville, c'est dès le XV^e siècle que s'amorce cette évolution,

ce « nouveau travail », l'aliénation complète se réfugiant alors dans le Nouveau Monde ou en Europe orientale. Les manufactures, puis les usines naissantes ont déplacé dans la société la limite entre puissants et humbles. Sur l'apparition de l'« entrepreneur » puis du « capitaliste », où les relents médiévaux sont puissants, il y a de belles pages, comme sur le paternalisme « héroïque » ou l'idéologie du travail gratifiant. Mais A. Dewerpe est un pessimiste : les crises sociales issues des progrès techniques du XIX^e siècle finissant, la taylorisation aliénante d'après 1930, l'uniformisation et le « travail en miettes » des années 1960 ou 1970 débouchent aujourd'hui soit sur une planification étatiste, qui paraît avoir échoué, soit sur une régulation par le seul profit financier, actuellement maître du jeu ; et notre auteur n'a pas confiance. Comment, hélas !, ne pas l'approuver ?

Robert FOSSIER.

— Pierre Briant, *Bulletin d'histoire achéménide II, BHACH II, 1997-2000*, Paris, 2001, Persika 1, 334 p. — P. Briant inaugure avec cet ouvrage la nouvelle série intitulée : *Persika*, « qui est destinée à couvrir le champ de l'histoire du monde achéménide et du monde d'Alexandre, entre Indus et Méditerranée, entre Asie centrale et oasis d'Égypte ». Ce *BHACH II* fait suite au *BHACH I* paru dans *Topoi*, Suppl. 1, 1997, p. 5-127, et paraît désormais sous forme d'une publication individualisée. Le plan choisi est toujours sensiblement le même : *Synthèses, instruments de travail, colloques, mélanges* (chap. I), *Nouveaux documents, rapports de fouilles et de prospections* (chap. II), *De Cyrus à Darius III : histoire politique de l'Empire et de la dynastie achéménides* (chap. III), *Au centre de l'Empire : lieux et enjeux du pouvoir* (chap. IV), *Domination impériale et dynamiques régionales* (chap. V), et *Peuples, langues, cultes et cultures : acculturations personnelles et politique impériale* (chap. VI). Ce plan, établi en fonction des problématiques du pouvoir central achéménide, est bien adapté au débat historique.

Dans le chapitre I, P. Briant rappelle l'inauguration, en 2000, du site internet *achemenet.com*, « entièrement dédié à l'histoire achéménide » ; on rappellera aussi l'existence du site régional *mediatechnix.com/transseuphratène*, consacré à la recherche sur la Transeuphratène à l'époque perse, pionnier dans ce domaine, puisqu'il est en ligne depuis 1997.

Dans le chapitre II est présentée la masse considérable des nouveaux documents sur l'Empire achéménide, région par région. En ce qui concerne la *Transeuphratène et Chypre*, l'auteur signale que l'on bénéficie des chroniques publiées dans *Transeuphratène* et des *Excavations and Surveys of Israel*. Il est vrai que, pour les autres régions de l'Empire perse dont il examine les publications, il n'existe pas d'outils de recherche équivalents.

Dans le chapitre III consacré à l'histoire politique de l'Empire achéménide, règne par règne, l'auteur indique, pour Chypre et la Phénicie : « rien de nouveau » ; pourtant, sur le plan de l'histoire politique régionale, il faudrait signaler, par exemple, que J. Elayi et H. Sayegh (*Un quartier du port phénicien de Beyrouth au Fer III/Perse. Archéologie et histoire*, Paris, 2000, p. 321-345) ont montré que Beyrouth n'était pas à l'époque perse une cité autonome, mais une ville appartenant à la cité de Sidon, et qu'une expansion et un réaménagement du territoire ont été réalisés à partir de la fin du VI^e siècle, sous les règnes de 'Ešmun'azor II et/ou de Bod'aštart.

Après un intéressant commentaire sur les publications relatives aux « Lieux et enjeux du pouvoir » (chap. IV), le chapitre V aborde à nouveau les régions, en tenant compte à la fois de la domination du pouvoir central et des pouvoirs locaux, avec une véritable recension du dernier livre de P. Debord, *L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a. C.). Pouvoirs et jeux politiques*, Bordeaux, 1999. Pour la Tran-

seuphratène, l'auteur renvoie au Bulletin d'information de *Trans* sur la Phénicie ; pour la Syrie, on mentionnera maintenant mon article : « Les sites phéniciens de Syrie au Fer III/Perse : bilan et perspectives de recherche », in G. Bunnens (éd.), *Essays on Syria in the Iron Age*, Louvain et al., 2000, p. 327-348 (avec bibl.). Le chapitre VI apporte des commentaires stimulants sur la diaspora impériale et les contacts interethniques, les langues de communication, le pouvoir impérial, les sanctuaires locaux, les Perses et les non-Perses, les images perses dans les provinces, les images royales perses et le pouvoir achéménide.

Au total, ce *BHACH II* est fort utile au débat historique, et facile à utiliser dans sa forme actuelle. Dans un domaine qui s'est développé de manière spectaculaire depuis seulement une quinzaine d'années, les chercheurs disposent aujourd'hui d'outils de recherche sur le plan général de l'Empire perse achéménide (*BHACH* ; P. Briant, *Histoire de l'Empire perse*, Paris, 1996 ; série *Persika* ; site internet *achemenet.com* ; série des *Achaemenid Workshops*), et sur le plan régional (série *Transeuphratène* avec « Bulletins d'information » ; série des Suppl. à *Trans* ; J. Elayi et J. Sapin, *Nouveaux regards sur la Transeuphratène*, Turnhout, 1991 ; id., *Quinze ans de recherche (1985-2000) sur la Transeuphratène à l'époque perse*, Paris, 2000 ; site internet *mediatech-nix.com/transeuphratène* ; *Excavations and Surveys of Israel* ; « Chroniques des fouilles et découvertes à Chypre » du *Bulletin de Correspondance Hellénique*). Il serait souhaitable que des projets analogues prennent forme pour d'autres régions de l'Empire perse achéménide.

J. ELAYI.

— Pierre Briant (dir.), *Irrigation et drainage dans l'Antiquité, qanāts et canalisations souterraines en Iran, en Égypte et en Grèce*, Paris, 2001, *Persika* 2, 190 p. — Les huit articles de ce livre ont été présentés dans un séminaire « consacré aux qanāts et galeries souterraines dans l'Antiquité grecque et proche-orientale », qui s'est tenu au Collège de France sous la direction de P. Briant. Dans le premier article (« Polybe X.28 et les qanāts : le témoignage et ses limites »), ce dernier reprend l'analyse du texte de Polybe, considéré jusqu'à présent comme une description du qanāt, technique de capture et d'adduction des eaux souterraines en Iran, qui aurait contribué au succès des rois perses achéménides et qui aurait été diffusé dans leur empire. Il ne met pas en doute l'objet de la description de Polybe, mais sa précision : le qanāt n'est pas, pour l'auteur grec, une galerie drainante, mais un canal souterrain conduisant des eaux de pluie ; et les eaux n'arrivent pas dans un village mais sont disponibles par l'intermédiaire de puits dont il n'a pas compris la fonction (puits d'évent et non puits puisatiers).

Dans le deuxième article (« Le contrat d'Érétrie en Eubée pour le drainage de l'étang de Ptéchai »), D. Knoepfler s'est intéressé au projet d'envergure conçu par la cité d'Érétrie vers 318-315 av. J.-C. Il s'agissait du drainage et de l'assèchement de l'étang de Ptéchai, projet de génie civil entrepris par une cité grecque afin de résoudre des problèmes de production agricole, d'équilibre social, de communication intraterritoriale et de santé publique. Le troisième article, par T. Chatelain (« Assèchement et bonification des terres dans l'Antiquité grecque. L'exemple du lac de Ptéchai à Érétrie : aspects terminologiques et techniques »), complète l'étude épigraphique précédente par celle des aspects techniques du projet. L'*hyponomos* mentionné dans l'inscription serait une galerie creusée pour améliorer un écoulement naturel déficient, qui pourrait être techniquement apparentée aux qanāts.

M. Wuttmann étudie, quant à lui, « Les qanāts de 'Ayn-Manāwîr (oasis de Kharga, Égypte) ». Un réseau de 22 qanāts identifiés sur le site a été réalisé afin de

collecter et de conduire les eaux jusqu'aux parcelles à irriguer. La présence de vestiges du ^v^e siècle sur la colline incite à formuler l'hypothèse d'une implantation quasi simultanée de l'essentiel du réseau à cette époque, selon une planification plus large de mise en valeur des terres oasiennes dont témoignent d'autres réalisations contemporaines. M. Chauveau présente « Les qanāts dans les ostraca de Manâwir » ; cette documentation permet de connaître l'organisation agricole de ce terroir particulier en fonction des ressources en eau, et les rapports socio-économiques fondés sur cette organisation.

M. Salvini (« Pas de qanāts en Urartu ! ») remet en question la thèse traditionnelle selon laquelle la technique des *qanāts* existait dans le royaume d'Urartu à l'époque de la campagne du roi assyrien Sargon II : les travaux hydrauliques réalisés par les Urartéens pour l'approvisionnement en eau n'auraient rien de commun avec les *qanāts*.

Dans le septième article (« Les galeries de captage dans la péninsule d'Oman au I^{er} millénaire av. J.-C. : questions sur leurs relations avec les galeries du plateau iranien »), R. Boucharlat étudie les techniques de conduite de l'eau d'irrigation en Oman : la première, caractérisée par des canaux de surface, daterait du début du III^e millénaire ; la deuxième, mettant en œuvre des galeries de captage de sous-écoulement, est attribuée à la fin du II^e millénaire ; la troisième technique, le véritable *qanāt*, bien attestée aujourd'hui, n'est pas encore datée. Il présente ensuite les galeries de captage du plateau iranien, et ne voit pas de raison, dans l'état actuel de la documentation, pour dater les plus anciens *qanāts* d'Iran avant le début de notre ère.

En guise de conclusion, B. Bousquet (« Qanāts et géohistoire ») propose une modélisation géohistorique qui le conduit à deux conceptions d'ordre géopolitique pour l'économie de l'eau : « L'une est caractéristique d'une terre à la limite d'une conjonction d'espaces associés au sein d'un pouvoir impérial. Le *qanāt* sert à son établissement. L'autre participe à un domaine défini par la continuité des relations économiques et la complémentarité des échanges. » Au total, ce séminaire pluridisciplinaire me semble très stimulant et positif, car il a fait progresser le débat sur les *qanāts*, ne serait-ce qu'en abordant et en clarifiant certaines questions et en croisant les approches.

J. ELAYI.

— Louis Gernet, *Essai sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce*, 2^e édition, Préface d'E. Cantarella, Paris, 2001, p. XXI-470.

Il faut être reconnaissant aux Éditions Albin Michel d'avoir réédité la thèse de L. Gernet soutenue en 1917, ouvrage qui doit être essentiel à toute réflexion sur les origines du politique en Grèce. L'auteur même est devenu parfois l'objet d'une sorte de culte qui fait mettre au jour le plus infime de ses papiers, alors qu'il avait éprouvé durant sa vie bien des difficultés à faire admettre par ses pairs l'intérêt de ses idées. L'un des premiers, J.-P. Vernant, qui voulut que la part proprement scientifique de son travail d'écriture fût plus largement diffusée après sa mort éprouva, d'ailleurs, naguère, les plus grandes difficultés à faire reprendre en un volume, *Anthropologie de la Grèce antique*, les articles essentiels qu'il avait dispersés dans diverses revues érudites. Pouvoir, donc, relire ce livre sans avoir à se soucier de la fragilité des pages de l'édition première est confortable, le faire après avoir connu l'excellente préface que lui procure Mme E. Cantarella l'est aussi d'une autre façon. Elle fait bien comprendre, en effet, que, pour n'avoir pas vieilli dans son projet ou sa méthode, le livre doit être lu sans oublier qu'il fut écrit à une

époque où l'influence de G. Glotz était considérable. Le passage par une réflexion sur la « solidarité familiale », sur le *genos* en tant qu'institution, paraissait essentielle à toute réflexion ; ce n'est plus aujourd'hui le cas (A. Maffi avait déjà compris dans une note de lecture parue dans *Quaderni di Storia*, 13, 1981, p. 3-54, que Gernet assumait la leçon de Glotz de façon *quasi passivo e acritico*, p. 10). De même, il me semble que la référence récurrente à une « conception mystique » du délit n'a plus à être posé comme un préalable nécessaire à l'analyse. C'est en fait le décalage entre ce qui, dans ce livre, se fonde sur le substrat culturel d'une époque riche en savants aux idées larges mais devenues parfois obsolètes et ce qu'il crée de nouveauté essentielle qui donne une idée de l'immense originalité de Gernet. Son livre est, avant tout, un travail de sémantique, « une étude de philologie » qui cherche à comprendre comment « une langue juridique s'est constituée » en Grèce. Dans la perspective durkheimienne qui est la sienne, la thèse reconnaît la langue pour une institution, le langage étant un fait social par l'étude duquel on peut dépasser le « dualisme » qui imprégnerait trop souvent la pensée historique et l'empêcherait de comprendre ce que les réalités prétendues matérielles devraient à la « réalité psychologique ». Cette formulation (p. 9) peut surprendre, et semble prélude à une étude qui serait une pure analyse de contenu. Heureusement, il n'en est rien, et si l'évidence n'en est pas clairement signifiée, le lecteur comprend parfaitement que le discours est bien perçu dans ses aspects performatifs quand il est présenté comme pouvant « annoncer » et « suggérer » les sentiments inédits qu'en fait il établit à mesure qu'il les énonce. Présenté prudemment comme un donné qu'il suffit de comprendre, aussi bien par l'étude morphologique que l'analyse syntaxique, porteur d'un sens établi dont il serait possible de rendre compte au fil du temps (voir l'article d'A. Meillet, « Comment les mots changent de sens », dans le tome 9 de *l'Année sociologique*), le discours est implicitement reconnu, par une pragmatique qui ne sait pourtant pas assez affirmer son originalité, pour une construction créatrice. On s'aperçoit ainsi qu'il faut honorer en Gernet le professeur qui a su projeter une œuvre d'apparence quelque peu timide en un système réellement nouveau et rendre ses disciples capables de découvrir quelles perspectives s'étaient ouvertes. Il faut, aussi, remercier ceux-ci d'avoir été assez fidèles à sa mémoire pour avoir voulu que ses leçons fussent reçues de la façon dont il les avaient comprises ou suscitées par leur assiduité même. L'ouvrage utilise les sources avec une magnifique rigueur et une exhaustivité remarquable, à tel point qu'il peut devenir lui-même document et court le risque de n'être lu que pour les analyses ponctuelles qu'il procure. L'essentiel en est la façon dont est éclairée la notion d'*hybris*, car la réflexion juridique rapporte à ses effets l'essentiel de ce qui, dans la relation sociale, doit être refusé. On réussit à définir ce qu'est la victime objectivée par le tort qu'on lui fait et comment elle peut retrouver dans la parole tierce du juge sa dignité de personne (*timè*). On en vient naturellement à envisager quelle est la responsabilité de celui qui aurait procédé à des voies de fait ou aurait proféré des injures. L'individu naît dans le cadre du discours public qui le définit pour ce qu'il est, qu'il ait agi par accident ou volonté de nuire, qu'il subisse le contrat que lui impose un délinquant ou le maladroite auteur d'un dommage involontaire. Il est assez clair que les ouvrages récents reprenant le sujet n'ont pas atteint ce niveau d'analyse qui préfigure les réflexions de P. Ricœur sur le rapport de l'individu à soi et au tribunal. Il faudrait, néanmoins, dépasser le propos tel qu'il est présenté en se demandant comment, très tôt, tel philosophe, Antiphon, par exemple, a pu envisager de se retirer du jeu, considérer l'individu comme un donné qui n'aurait pas eu besoin que la procédure juridique l'institue et qui récuserait même toute confrontation au discours collectif pour vivre une vie exempte de souci en son

privé. Les variations possibles autour du livre de Gernet sont en nombre infini, preuve qu'il est inépuisable, car, dans ses retraits même, il suggère les démarches qui prolongent ses leçons.

Jean-Marie BERTRAND.

— *Géographes grecs*, t. I : *Introduction générale, Pseudo-Scymnos* (texte établi et traduit par Didier Marcotte), Paris, Les Belles Lettres, 2000, CLXXIV, 307 p., en partie doubles — Le présent ouvrage inaugure, dans la « Collection des Universités de France », une nouvelle série destinée à accueillir l'ensemble des textes représentatifs de la géographie grecque antique en dehors de Strabon et de Ptolémée. Le texte choisi pour ce premier tome est le *Circuit de la Terre*, un poème attribué à Scymnos de Chios, mais en fait anonyme, et qui visait à présenter au roi Nicomède de Bithynie une description de l'ensemble du monde méditerranéen, à partir des Colonnes d'Hercule. La traduction du texte grec, dont il ne reste que 747 vers et une bonne trentaine de fragments, est accompagnée ici d'une notice et de notes – notes de détail infrapaginales et notes complémentaires regroupées en fin de volume – dont il faut souligner la richesse : elles témoignent d'un souci d'éclairer avec précision tant les aspects philologiques de cette composition en trimètres iambiques (une forme métrique caractéristique de la comédie) que les multiples références, explicites ou non, au contexte historique et aux traditions littéraires dans lesquels s'inscrit la description géographique elle-même, pour laquelle le commentaire tient compte par ailleurs systématiquement des données fournies par l'enquête archéologique, ce que Didier Marcotte appelle lui-même les « acquis de l'investigation sur le terrain ».

C'est à juste titre que se trouve soulignée la difficulté de situer exactement dans le temps le texte du Ps.-Scymnos : dédié à un roi d'époque hellénistique dont il faut situer le règne, très vraisemblablement, vers la fin du II^e siècle av. J.-C., mais dont l'identité n'est pas assurée (Nicomède II ou III), le texte vaut comme témoignage sur les mouvements de colonisation grecque d'époque archaïque vers la Ligurie, la Thrace et le Pont-Euxin – au point de s'être imposé à la critique moderne comme source fondamentale à ce sujet –, mais présente aussi des anachronismes, mêle allusions mythiques et notations chronographiques et, de façon générale, subit l'influence de courants de pensée d'époque alexandrine. Didier Marcotte, en montrant qu'un tel texte développe un itinéraire finalement plus « archéologique » que géographique, prend soin de relier ce manque d'unité chronologique à la méthode mise en œuvre par le Ps.-Scymnos et à la conception du temps à laquelle se rattache une structure descriptive où, conformément à des principes d'écriture typiques des auteurs d'itinéraires, la linéarité géographique a pour corollaire une discontinuité chronologique.

Le lecteur pourra tirer profit, dans cette édition, de cartes au trait d'une grande lisibilité, d'une bibliographie fournie et de divers *indices* rassemblés à la suite des notes complémentaires.

L'introduction générale, consacrée à la tradition des *Geographi Graeci minores*, fournit, sous forme d'un inventaire analytique et critique des problèmes que pose la définition et l'édition de ces textes, un bilan minutieux de l'enquête paléographique et codicologique. L'ensemble constitue une présentation très fouillée (pas moins de 87 pages sont consacrées à la seule tradition des corpus byzantins), qui pose les bases critiques de l'ensemble des volumes à venir (7 tomes sont prévus) et retiendra surtout l'attention des philologues soucieux de suivre l'histoire des textes et de leurs traditions. On soulignera, cependant, la portée plus large, pour

l'interprétation des textes, de quelques pages claires et stimulantes (voir, par exemple, les remarques sur le rapport du Grec à l'espace défini comme fondamentalement *hodologique*, et les références aux travaux de P. Janni), où se trouve abordé le problème d'une définition de la géographie classique, envisagé en particulier sous un angle typologique.

Yves LAFOND.

— John Scheid, *Religion et piété à Rome*, Paris, Albin Michel, 2^e éd., 2001 [1985], 191 p. (« Sciences des religions »). — Signalons cette nouvelle édition d'un essai devenu désormais un classique, paru initialement en italien en 1983, puis en français, deux ans plus tard, mais épuisé depuis de nombreuses années, et qui trouve une seconde existence dans le cadre d'une collaboration établie entre la V^e section de l'École pratique des hautes études et Albin Michel, leur collection commune s'intitulant « Sciences des religions ». Comme le souligne l'auteur dans une nouvelle préface (p. 9-18), ce travail, rédigé à la fin des années 1970, devait prendre place dans le volume de la Nouvelle Clío consacré à la République, sous la direction de Claude Nicolet (*Rome et la conquête du monde méditerranéen*). Fruit d'une réflexion mettant en avant l'importance du culte public et des règles rituelles, il se trouve désormais conforté par les progrès de l'histoire des religions, tant le renouvellement des connaissances (notamment grâce à l'archéologie et à l'épigraphie) que l'effort conceptuel qui a permis de dégager l'étude des religions antiques de nombreux *a priori* ou de dérives dommageables, en particulier dans une quête plus ou moins orientée des origines, de l'identité, et une maîtrise imparfaite du comparatisme. Constatant la validité des hypothèses émises voilà vingt ans, que les recherches ultérieures ont confirmées, J. S. a choisi de ne pas retoucher son texte, à l'exception d'un nouveau découpage de ses différents chapitres, et de réduire son intervention à de simples compléments bibliographiques. On peut juger des prolongements de sa propre réflexion, ou de celle d'autres historiens de la religion de Rome, en se reportant à son manuel dans la collection *Cursus* (Armand Colin), paru en 1998 (*La Religion des Romains*), qui lui a permis de faire le lien entre une étude centrée principalement sur la République (le présent essai) et l'évolution qui s'est opérée à partir d'Auguste et durant les trois premiers siècles de notre ère. Pour un récit sur la longue durée, on peut renvoyer à l'ouvrage de M. Beard, J. North et S. Price, *Religions of Rome*, et à notre recension dans le n° 619, p. 744-747. Enfin, il sera loisible de juger de la cohérence d'un itinéraire de recherche lors de la parution prochaine de la leçon inaugurale de J. S. au Collège de France, pour une chaire intitulée, avec à propos, « Religion, institutions et société de la Rome antique ». — C'est donc dorénavant en sept étapes que l'on suit les raisonnements de l'auteur, de sa définition de « Piété et impiété » (p. 29-45) et de « Religion et piété » (p. 47-76), à son étude de l'« époque archaïque » (p. 77-94), puis aux pages judicieuses qui rendent compte de la fécondité des analyses de Georges Dumézil (« Comment lire Dumézil », p. 95-117), avant de prendre en compte les échos d'une crise à la fin de la République et d'un bouleversement à l'avènement du principat d'Auguste, en traitant successivement d'« Une religion en crise » (p. 119-142), et de « La nouvelle religion » (p. 143-154). Une dernière étape porte sur « La religiosité subjective » (p. 155-175). Un glossaire, une bibliographie commentée et un index (p. 178-189) permettent une consultation aisée de cet essai stimulant qui emporte le plus souvent l'adhésion, suscite la réflexion et permet de revenir sur la définition de la religion romaine de la République en mesurant les progrès sensibles survenus depuis la magistrale synthèse de G. Wissowa, *Religion*

und Kultus der Römer (1902) jusqu'à la réflexion contemporaine de ce livre que l'on doit à J. H. W. G. Liebeschuetz, *Continuity and Change in Roman Religion* (1979).

Stéphane BENOIST.

— Gérard Degeorge, *Palmyre. Métropole caravanière*, avec une préface de Paul Veyne, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 2001, 310 p. — Voici une nouvelle confirmation de l'excellence des productions de l'Imprimerie nationale : ce beau livre à la remarquable mise en page et aux reproductions de qualité, la plupart étant des photographies de l'auteur, nous offre également deux textes, de grand intérêt. Gérard Degeorge, spécialiste de la Syrie et du monde arabe et professeur d'architecture, nous propose une synthèse fort bien écrite et documentée sur l'antique cité de Tadmor en sept étapes, qui est précédée par un texte très stimulant de Paul Veyne. Ce dernier met l'accent, dans sa préface (p. 8-57), sur l'étrangeté de la cité caravanière, son passé, sa langue, sa société, sa religion et les traits de ses mœurs. Une réflexion sur la Grande colonnade de Palmyre lui permet d'introduire au mieux la spécificité d'une cité qui s'apparente beaucoup plus aux villes marchandes du temps de Mahomet qu'aux grandes cités gréco-romaines de l'empire. Il s'attarde, dans son évocation de l'histoire de Palmyre, sur cette période qui a tant fasciné les esprits romantiques durant laquelle les mirages d'une cité indépendante et conquérante furent, croit-on, incarnés par la reine Zénobie, son époux, Odaïnat, et l'un de leur fils, Wahballat (je reprends pour ces noms la graphie retenue dans ce livre). Ce quart de siècle de gloire renforce les éléments d'un particularisme que la domination romaine n'aura pu ou voulu altérer durant les deux cents ans qui ont précédé. Certes, l'on pourrait reprocher à P. V. de ne point trop se préoccuper des débats récents concernant le statut de Palmyre sous les règnes de Gallien ou d'Aurélien, et finalement de la signification réelle d'une sécession réduite aux années 271-272. D'une manière générale, nombre de ses allusions érudites ne peuvent être accessibles au lecteur néophyte, les références en fin de texte étant réduites au maximum. Mais tel n'est pas l'essentiel de cette méditation qui nous procure de grandes satisfactions, en particulier les pages consacrées aux banquets sacrés ou bien à la spécificité des portraits funéraires de la cité au style hybride. La réflexion sur le procédé de frontalité totale et la définition de l'art de Palmyre (semblable à celui du Hauran) comme art « d'avant » et non « d'à côté » sont très pertinentes. Fort de cette entrée en matière tout à fait substantielle, le lecteur peut ensuite voyager au gré des documents illustrés proposés par G. D. et suivre son parcours à la découverte de la cité caravanière. — Après une introduction qui met également l'accent sur les dualités de la cité orientale dotée d'un riche arrière-pays, entre Orient et Occident (à l'époque impériale, entre Rome et les Parthes puis les Perses), entre sédentarisation et nomadisme, proche tout à la fois des civilisations sémitique, iranienne, hellénistique et romaine, de langue araméenne et de peuplement arabe, sont évoqués successivement, son histoire (p. 64-89), son activité caravanière et commerciale (p. 92-103), puis ses principaux monuments civils et les particularismes de son urbanisme (p. 106-146), avant une longue évocation de ses sanctuaires et divinités (p. 150-217), et finalement de son art funéraire (p. 220-256). Une dernière partie, très instructive, s'attache aux « étapes d'une redécouverte » (p. 260-283), en dressant l'histoire de l'archéologie à Palmyre. Ce livre comporte une carte générale de la région, un plan de la ville et huit planches de plans et monuments et de reproductions d'inscriptions ou de tessères (p. 284-

295). Notes, bibliographie et index des lieux et des personnes fournissent les instruments indispensables qui font de ce livre d'art un ouvrage de consultation aisée (p. 296-310). On peut regretter toutefois que quelques références concernant l'histoire du III^e siècle manquent à l'appel, après un renouvellement important des problématiques, sur des aspects politiques, militaires et administratifs, depuis vingt ans (F. Millar, *The Roman Near East 31 BC - AD 337*, et M. Christol, *L'empire romain du III^e siècle*, pour ne citer que deux titres récents), les données bibliographiques étant majoritairement archéologiques. — Donnons un rapide aperçu du contenu de cette évocation de la cité de Palmyre, ceci n'ayant pour seul but que d'inciter le lecteur à se reporter à l'ouvrage pour découvrir ses très belles illustrations et se laisser guider en parcourant rues et monuments aux portes du désert. Le rappel des grandes étapes historiques de la cité permet de mentionner la tablette cunéiforme de Kultépé, en Cappadoce, du II^e millénaire, qui cite pour la première fois Tadmor, et de dérouler une histoire qui s'achève par un déclin accéléré à l'époque ottomane. Évidemment, le III^e siècle offre un développement plus nourri qui retrace précisément les événements mais ne fournit pas d'explication satisfaisante de la nature de l'expérience du royaume de Palmyre. On trouve ensuite une description précise des différentes routes, maritimes et caravanières, reliant la Méditerranée à l'Orient (Iran, Asie centrale, Indus et Chine) et l'intérêt d'une traversée directe d'Emèse à l'Euphrate contrôlée par Palmyre (carte p. 96). La mention des différents commerces qui ont fait la richesse de la cité permet de rappeler l'importance d'un négoce local dont témoigne le célèbre *Tarif* de l'époque d'Hadrien. L'étude de la parure monumentale de la cité permet de mesurer l'exacte pénétration de la culture gréco-romaine dans un milieu orientalo-sémitique, en particulier les grandes rues à portique comme la fameuse Colonnade. Cette dualité est également la marque d'un panthéon diversifié qui a beaucoup intrigué les observateurs, à partir de l'ancien fonds constitué par la triade Bôl, Yarhibôl et Malakbel. L'étude des différents sanctuaires (Bel, p. 163, Nebô, p. 196, Allat, p. 208 et Baalshamin, p. 210) permet d'aborder les cultes et le calendrier religieux, malgré la rareté des témoignages ; celui de Nebô semble marquer un tournant avec une influence plus proprement romaine perceptible dans le plan du sanctuaire. L'étrange et l'inédit dominant dans l'art funéraire, comme l'avait déjà souligné P. Veyne. Accordons une mention spéciale à l'évocation de la redécouverte du site, des débuts du XVII^e siècle au milieu du siècle dernier, qui est enrichie par des reproductions anciennes, et citons l'exceptionnelle expédition d'une femme, Lady Hester Stanhope, en 1813. Nul doute que la redécouverte de Palmyre, rendue accessible par cette nouvelle publication, réjouira les amateurs de beaux livres, les historiens de l'Antiquité qui trouveront là une exceptionnelle documentation photographique, et toute personne portée au songe sur le destin des grandes cités du passé, en l'occurrence par l'évocation des mystères d'un ailleurs en partie irréductible.

Stéphane BENOIST.

— Marie-Clotilde Hubert, Emmanuel Poulle et Marc H. Smith (dir.) : *Le statut du scribe au Moyen Âge*. Actes du XII^e Colloque scientifique du Comité international de paléographie latine (Cluny, 1998), Paris, École des chartes, 2000, 388 p. (coll. « Matériaux pour l'Histoire », 2).

Le scribe est le professionnel de l'écriture ; ce colloque international, tenu à Cluny en 1998, en a relevé les marques, les signatures, la formation des lettres,

ainsi que sa représentation, sa carrière, son statut social, dans les pays occidentaux, de l'époque carolingienne au XVII^e siècle. 25 communications en français, anglais, allemand, italien, espagnol, ont permis cette approche, et les responsables du colloque et de l'édition les ont distribués en trois grands thèmes : A. Écrire dans l'Église et en chancellerie, chartes et livres ; B. Écrire, penser, gérer, un champ d'innovations ; C. Écrire des livres, le bel automne d'une profession.

A. L'écriture en elle-même a retenu Hartmut Atsma et Jean Vezin : Les responsables de la transcription des actes juridiques et les services de l'écriture au X^e siècle, l'exemple de Cluny (p. 9-20) ; Anscari Mundó : Le statut du scribeur en Catalogne du IX^e au XI^e siècle (p. 21-28) ; Marta Herrero de la Fuente : De Cluny à Sahagún, la escritura carolina en el monasterio de Sahagún siglos XI-XII (p. 29-40) ; Jesús Alturo : Le statut du scribeur en Catalogne (XII^e-XIII^e siècles) (p. 41-55) ; Walter Koch : Das Bezugsfeld der notare der reichskanzlei in Staufischer zeit (p. 57-67) ; Bernard Barbiche : Les scribes de la chancellerie apostolique aux XIII^e et XIV^e siècles, sources et méthodes d'une enquête prosopographique (p. 69-75) ; Emma Condello : Il libro e la curia, copisti di codici e Scriptores della cancelleria pontificia tra Roma e Avignone (p. 77-96) ; Olivier Guyotjeannin : L'écriture des actes à la chancellerie royale française (XIV^e-XV^e siècles) (p. 97-110).

Lorsque les fonds documentaires sont abondamment garnis (269 documents à Cluny antérieurs à 1049, 15 000 originaux en Catalogne aux IX^e-XI^e siècles, de 30 000 à 50 000 actes royaux à Paris de 1330 à 1380, dans des milieux privilégiés tels que les grands monastères, les chancelleries royales et apostoliques, il est possible de connaître les *scriptores*, leur nom, leur façon d'écrire (les formes des lettres, les jambages, et souvent leurs letrines).

On ne sait pas toujours si le personnage qui souscrit l'acte de son nom et écrit « *scripsi et subscripsi* » est le rédacteur de l'acte ou seulement celui qui tient la plume en copiant ou sous la dictée. Mais les notaires ou les simples clercs scribes sous leurs ordres laissent des modèles d'écriture (caroline, cursive gothique), parfois des notations musicales, un joli latin car ils sont soigneusement éduqués. Les notaires secrétaires de la chancellerie royale française qui font grossoyer les actes et dirigent de véritables équipes de scribes, deviennent, sous Charles VI, de très hauts responsables.

B. Le travail des scribes est traité par Vladimir I. Mazhuga : Les instruments d'écriture dans les représentations des évangélistes pendant le Haut Moyen Âge (p. 113-126) ; Giovanna Nicolaj : Ambiti di copia e copisti di codici giuridici in Italia (secoli V-XII) (p. 127-144) ; Andras Vizkelety : *Scriptor, redactor, auctor* (p. 145-150) ; Peter J. Lucas : Scribal imitation of earlier handwrioting « Bastard Saxon » and its impact (p. 151-160) ; Nicolas J. Bell : The status of the music scribe, the case of the Las Huelgas Codex (p. 161-166) ; Tifenn de La Godinais Martinot-Lagarde : Aspects financiers de l'écriture au XIII^e siècle à travers les comptes de l'abbaye de Saint-Denis (p. 167-174) ; Carmen Del Camino : Escribanos al servicio del gobierno y la administración de la catedral de Sevilla (siglo XV) (p. 175-192) ; Luisa Miglio : « Perché ho charestia di chi scriva », delegati di scrittura in ambiente medico (p. 193-216) ; José Manuel Ruiz Asencio : El equipo de trabajo de Hernando Colón en la organizacion de su biblioteca (p. 217-225).

L'Évangéliste est représenté par l'artiste carolingien, maniant le calame, tenant l'encrier en forme de corne, assis à son pupitre ou plutôt la tablette inclinée sur les genoux. L'homme qui écrit est bien l'archétype de la création intellectuelle et ce *scriptor* au travail peut être suivi, avec son écriture particulière, dans les milieux de juristes italiens du très Haut Moyen Âge, ou dans certains centres anglais comme Worcester, où une graphie spéciale au vieil anglais est conservée, à côté de la

minuscule caroline des textes latins. Le Codex IX du monastère cistercien de Santa Maria de las Huelgas de Burgos, de la fin du XIII^e siècle, est élaboré par un seul scribe musicien, ayant travaillé avec un seul scribe écrivain des textes de séquences, motets et *conduti*. Peu à peu, plus que de simples noms, de simples écritures, on perçoit de véritables carrières, des vies de *scriptores*, leurs soucis, leurs dépenses, leurs gestes dans la confection des rouleaux et des livres. Les comptes de la « commanderie » de Saint-Denis, les dépenses propres de l'abbé, consacrent, vers 1285-1304, 54 livres parisis en moyenne par an à la confection des documents et des livres, soit 0,2 % des dépenses générales. La cathédrale de Séville, au XV^e siècle, milieu de gouvernement et puissance économique autant que centre ecclésiastique, nécessite une constante et fiévreuse activité graphique d'une équipe nourrie de notaires, scribes, majordomes payés à l'année, de beau statut social, laïques autant que clercs, pour la plupart ayant obtenu le baccalauréat *in utroque*. Hommes cultivés, humanistes, fins spécialistes des livres et de leur élaboration sont les hommes de la maison Medicis qui, au XV^e siècle, écrivent à la place des personnes de la famille, Centile Becchi, Niccolo Michelozzi, Giovanni Tornabuoni, Angelo Poliziano. L'écriture est bien l'une des activités intellectuelles des hommes de lettres, et ces grands noms du XV^e siècle florentin ont ainsi laissé leur cursive humanistique, élégante, mobile, liée, penchée, très reconnaissable de l'un à l'autre. Hernando Colón, le fils de l'explorateur, pour réunir sa fameuse bibliothèque de Séville (15 344 livres) jusqu'à sa mort en 1539, et pour en tenir les fiches de consultation (très modernes, selon l'alphabet, l'auteur, la science, la matière, les epitomés), disposait de collaborateurs, maîtres et bacheliers engagés sur contrat, menés par de grands noms de l'humanisme castillan du XVI^e siècle, Nicolás Cle- nardo, Juan Vaseo, Juan Amenio.

C. Il s'agit, par la copie à la main, de diffuser des livres. C'est le thème développé par Juan Antón Iglesias : Le statut du scribeur en Catalogne (XIV-XV^e siècles), une approche (p. 229-266) ; Jenny Stratford : « La Somme le Roi » (Reims, Bibliothèque municipale, Ms. 570), The manuscripts of Thomas of Woodstock Duke of Gloucester, and the scribe John Upton (p. 267-282) ; Pierre Cockshaw : À propos des « Éditeurs » à la cour de Bourgogne (p. 283-289) ; Elena E. Rodríguez Díaz : Ambito de actuación profesional de los copistas de libros castellanos (siglo XV) (p. 291-323) ; Eef Overgaauw : Les copistes vus par eux-mêmes, l'exemple des copistes néerlandais en Italie (p. 325-332) ; Edward Potkowski : « *Cathedrales Poloniae* », copistes professionnels en Pologne à la fin du Moyen Âge (p. 333-343) ; José Antonio Fernández Flórez : Escritores-copistas e Iluminadores de libros en Burgos, durante el siglo XVI, campos y peculiaridades de su actuación (p. 345-362) ; Carmelia Opsomer : Le métier de copiste aux premiers temps de l'imprimé à travers quelques bibliothèques religieuses de Belgique (p. 363-374).

Il faut une collaboration étroite entre le scribeur et l'enlumineur ; parfois, ainsi en Catalogne, ils forment une seule et même personne. Mais à Barcelone, les *scriptores*, sans le support de la moindre confrérie (ce qui se retrouve dans tout l'Occident), doivent être aussi relieurs et libraires pour vivre de leur métier. Le « Livre des vices et des vertus », dit aussi « Somme le Roi », est l'un de ces livres de moralité et dévotion les plus répandus aux XIV^e-XV^e siècles. Le duc Thomas de Gloucester († 1397) avait une remarquable « librairie » personnelle et ce livre en est l'un des fleurons, avec initiales, rubriques, encadrements, signes héraldiques remarquables ; on pense connaître son scribe-copiste et responsable de la façon tout entière, John Upton, le trésorier du duc. Ces identifications sont possibles pour les copistes du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Mais en Castille, au XV^e siècle, ils sont 200 copistes de livres ; seuls les *criados*, familiers des grands

nobles Zuñiga, Villena, Mendoza, peuvent être connus, mais lorsqu'ils le sont, ils le sont presque intimement. Tels les Néerlandais installés en Italie, étudiants copiant pour eux-mêmes, ou pour de riches commanditaires, ou membres de la *Familia* d'un prince, membres d'un métier venus sur ordre, membres d'une communauté religieuse venus copier un livre. Ces copistes professionnels en Pologne ont le titre de *cathedrales*, ayant ateliers à Cracovie, Poznan, Varsovie, Gdansk, Lwow, attachés à la cour royale ou ayant d'autres professions, ou clercs, mais vraiment adonnés à ce premier métier, celui de la copie du livre. Ils sont 25 répertoriés pour tels à Burgos au XVI^e siècle, alors que l'imprimerie s'est développée mais où l'œuvre manuscrite est toujours prisée, engagés sur contrat (l'un d'eux est donné en Appendice, très intéressant) et formés en apprentissage particulier. Enfin, les copistes de l'abbaye de Saint-Trond et de l'Ordre des Croisiers (ou Frères de la Sainte-Croix) ont laissé (aujourd'hui à l'Université de Liège) des livres avec « initiales à cadeaux », dessins à la plume, et une remarquable écriture, dignes du livre de théologie, de spiritualité, d'encyclopédie, d'histoire, qu'ils ont façonné.

Anscari Mundó, en conclusion, a lancé une nouvelle rencontre à Weingarten en Bavière en 2000. Cette publication des actes de 1998, qui multiplie les photos de documents, lettrines, écritures, si soignée, si intéressante dans sa forme comme dans son fond, aura donc une suite. C'est tant mieux pour tous les médiévistes qui s'intéressent à la culture comme à la paléographie, au travail manuel et à l'étude des sociétés médiévales si diverses dans cette élaboration du livre et du document écrit.

Béatrice LEROY.

— *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du Colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, textes réunis sous la direction de M. Zimmermann, Paris, 2001, 592 p. (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 59).

Le Moyen Âge a-t-il connu l'« auteur » ? Longtemps, historiens et éditeurs en doutèrent, prisonniers d'une conception moderne qui voulait qu'un auteur soit un individu conscient et identifié d'une création originale. La réalité médiévale, marquée par l'inscription récurrente dans la continuité, par la glose, les emprunts, semblait reléguer l'auteur au second plan et dénier à l'écriture médiévale toute capacité à créer. Cela explique la conception utilitariste, peu soucieuse des conditions d'élaboration, qui présida durablement à l'édition et à l'étude de la documentation médiévale.

Depuis une vingtaine d'années, cependant, peu à peu les œuvres ont commencé à être abordées pour elles-mêmes et non plus seulement en fonction de l'intérêt présenté par leur éventuel auteur. Comprises de l'intérieur, leur milieu de rédaction est progressivement pris en compte, leur composition décryptée, les différents éléments de celle-ci examinés. Dans ce renversement de perspective, les travaux initiés par B. Guenée ont été pionniers et ont largement réhabilité l'écriture historiographique, au point que les organisateurs du colloque n'ont pas jugé nécessaire de revenir sur ce dossier déjà volumineux.

En revanche, ils ont choisi de rassembler les recherches jusqu'alors dispersées de tous ceux qui ces dernières années, acceptant de se départir d'une vision anachronique et subjective, ont revisité leur corpus de sources et y ont décelé, derrière le conformisme apparent de l'écriture médiévale, des indices plus ou moins forts de l'innovation. L'ambitieux projet de ce colloque était d'abord d'établir un bilan pluridisciplinaire.

Les 31 communications balayent effectivement des champs multiples : épigraphie, diplomatie, droit canon, géographie, encyclopédies, hagiographie, exégèse, littérature courtoise, scolastique, politique, architecture... mais le sous-titre proposé, « Invention et conformisme dans l'écriture médiévale », quelque peu réducteur, rend insuffisamment compte de la richesse des problématiques proposées à la sagacité des communicants. Quatre « voies » principales d'exploration ont été retenues et sont déclinées dans le plan final en sept thèmes : la première voie (I) consiste en une analyse structurelle qui permet de baliser l'itinéraire reliant l'œuvre à l'auteur et démontre la pluralité des opérations de l'écriture médiévale ; la seconde (II, III, IV) se propose d'explorer les pratiques créatives d'envisager emplois, citations et autres rapports aux « autorités » comme autant d'espaces d'inventivité. Dans ce domaine, les diplomatistes (IV) ont pu confirmer les avancées d'un précédent colloque autour des *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle* (BEC, 1997) : l'écriture pragmatique peut désormais être considérée comme un mode d'expression à part entière, ouvert à la créativité en dépit de son fort conformisme apparent. La troisième voie se consacre à la quête de l'auteur (V, VI), à la fois par l'inventaire terminologique et par l'attention portée aux éléments identifiants disposés par l'auteur dans son texte afin de le personnaliser. Enfin, avec l'humanisme vint l'auteur assumant et revendiquant sa fonction (VII).

Cette approche résolument pluridisciplinaire, et qui s'élargit encore, dans la table ronde conclusive, à des spécialistes d'autres périodes, aurait pu tourner à la dispersion intellectuelle. Ce ne fut pas le cas. Sans doute parce que les travaux des uns et des autres furent balisés par la réflexion préalable du comité organisateur, réflexion dont on retrouve la teneur dans la substantielle introduction de M. Zimmermann. Mais l'effort constant des communications pour revenir à la problématique initiale procure au lecteur du volume une heureuse impression d'homogénéité et de densité : un réel dialogue s'est noué qui a permis de dégager des convergences et d'ouvrir de nouveaux chantiers, renouvelant ainsi profondément la recherche de chacune des disciplines contributives.

Isabelle GUYOT-BACHY.

— *Les historiens et le latin médiéval*, Colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999, Textes réunis par Monique Goulet et Michel Parisse, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 319 p.

Quel historien, quel « honnête homme » n'a pas déploré le recul de la connaissance du latin dans nos écoles, au nom d'on ne sait quelle idolâtrie du chiffre ou de la technique ? L'étude des « belles-lettres », comme l'on disait jadis, est en passe d'en mourir, et la culture « humaniste », originalité de l'Europe, passe pour une vieille lune. À l'Université, le mal a une dimension professionnelle, puisque le latin supporte tout l'édifice de la littérature, de la philosophie et de l'histoire, et que leur enseignement relève de plus en plus de la confidentialité et de l'élitisme. Dans le modeste cadre de l'histoire médiévale, c'est pire, puisque la quasi-totalité de nos sources écrites de connaissances avant 1300 est en latin. Que faire ?

Un colloque réuni à Paris a voulu dresser un inventaire et esquisser des remèdes. Une vingtaine de participants, linguistes et historiens, ont ainsi introspecté le latin médiéval ; et d'abord pour en cerner l'approche : l'origine de ce qui fut une langue finalement assez éloignée de celle de Cicéron, à la sémantique ambiguë, donc à l'approche difficile, fût-ce par le recours à l'ordinateur. Puis, pour constater que son enseignement, pourtant déjà jugé nécessaire au temps de Fichet vers 1450, est quasi nul aujourd'hui à l'Université, se réduisant à quelques recettes

paléographiques. Ensuite, les participants ont survolé l'extrême diversité de son emploi, sur un millénaire : la part du latin « classique » sous telle ou telle plume, la latinisation de l'onomastique, et, à l'inverse, l'insinuante pénétration des langues vernaculaires, ou encore les latins « spécialisés », ceux des juges, des marins, de la liturgie, de la cuisine, des jeux, des blasons.

Le constat final est assez décourageant. Certes on peut établir, et, ici et là, on a établi un enseignement de ce latin, à insérer dans les programmes universitaires. Encore faudrait-il des instruments de travail qui ne peuvent être que des répertoires, des lexiques, des dictionnaires. Certes Du Cange est là, mais ses volumes sont des XVII^e et XVIII^e siècles ; et le « Nouveau Du Cange » avance avec une extravagante lenteur. Il faudrait, comme Michel Mollat l'avait fait avec le Glossaire nautique de Jal, rédiger un ouvrage condensé, à prix bas, accessible aux étudiants, même sans prétentions savantes. Finalement c'était là l'objet du colloque : amorcer cette tâche indispensable. Il faut se hâter !

Robert FOSSIER.

— René Aigrain, *L'hagiographie, ses sources, ses méthodes, son histoire. Reproduction inchangée de l'édition originale de 1953*, avec un complément bibliographique par Robert Godding, Bruxelles, Société des Bollandistes, 2000, 539 p. (« Subsidia hagiographica », 80).

Dans les dernières décennies du siècle dernier, les sources hagiographiques, longtemps décriées par les historiens qu'il est commode de qualifier de « positivistes », ont été reconsidérées par les tenants d'une anthropologie historique. Cet engouement des historiens des années 1960 pour l'hagiographie ne s'est pas démenti depuis et a donné lieu à la publication de nouveaux instruments de travail. Toutefois, voici une quinzaine d'années, les initiateurs des *Sources hagiographiques et narratives composées en Gaule avant l'an Mil* (SHG) reconnaissent que ceux-ci « sont encore loin de fournir tous les renseignements nécessaires à une utilisation appropriée de la documentation hagiographique » [*Francia*, Band 15 (1987), p. 701-731]. Récemment, en établissant le bilan des « travaux français sur l'hagiographie médiolatine (1968-1998) » [*Hagiographica*, VI-1999, p. 23-68], François Dolbeau constatait que l'on pouvait classer schématiquement les chercheurs dans le domaine de l'hagiographie médiévale en trois catégories : historiens locaux, érudits ecclésiastiques, et chercheurs institutionnels (CNRS, universités), le principe des vases communicants ayant jusqu'à présent assuré le « plein rendement » de ces trois composantes. Mais il s'inquiétait, par la même occasion, de l'avenir des deux premières d'entre elles du fait, d'une part, du recul du latin dans l'enseignement secondaire et, d'autre part, de la baisse des vocations religieuses. À moyen terme, les universitaires « risquent de se retrouver isolés, sans même avoir de collègues capables de les informer en matière liturgique et doctrinale ». C'est ce qui fait l'intérêt de la présente réédition du manuel du chanoine René Aigrain [886-1957], professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, publié voici près d'un demi-siècle, alors que « l'hagiographie n'était encore qu'une discipline réservée à une élite, largement ecclésiastique », comme le rappelle pertinemment le P. Robert Godding dans son introduction.

À sa parution, en 1953, l'ouvrage avait été accueilli comme une « véritable somme des connaissances hagiographiques » et l'érudition impressionnante du chanoine René Aigrain saluée par une critique quasi unanime (voir les citations rassemblées ici par Robert Godding, p. vii, n. 5). Toutefois, les inévitables faiblesses de ce manuel hagiographique tiennent autant à sa conception par un artisan

unique – fût-il un brillant polygraphe, comme l'était R. Aigrain – qu'aux circonstances de sa réalisation. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'auteur avait conçu le grandiose projet d'une somme critique sur tous les saints du calendrier en six volumes : quatre pour couvrir les douze mois de l'année, un volume de tables et d'index et un volume d'introduction. La conjoncture éditoriale explique que seul ce dernier a, en fait, été édité par Bloud et Gay sur les instances des Bollandistes. Le sous-titre de l'ouvrage énonce le plan adopté par l'auteur. Une première partie est consacrée aux « sources de l'hagiographie » (calendriers et martyrologes, d'une part ; sources documentaires et narratives, d'autre part). La seconde, qui s'attache à la « Critique hagiographique », compile les travaux d'Hippolyte Delehaye (dont la traduction anglaise des *Légendes hagiographiques* [1905] vient aussi d'être rééditée sous le titre *The Legend of the saints, with a new introduction* by T. O'Loughlin, Dublin, 1998). La méthode des « coordonnées hagiographiques » élaborée par le savant Bollandiste est ici présentée comme le sommet de la critique hagiographique. La dernière partie n'est rien de moins qu'une « histoire de l'hagiographie » en une centaine de pages. Ce compendium où sont passés en revue, depuis les Actes des martyrs jusqu'au début du XX^e siècle, les auteurs et les œuvres les plus notables était une gageure dans laquelle aucun successeur de R. Aigrain n'a eu, depuis, la témérité de s'engager. C'est pourquoi, bien que cette synthèse juxtapose de façon déconcertante sources et étude critique de celles-ci, elle constitue probablement la partie de l'ouvrage qui a le moins vieilli. En effet, Robert Godding ne dissimule pas, dans sa préface, les rides prises par le manuel de R. Aigrain au vu de l'essor des études hagiographiques durant ces trente dernières années. La première partie, consacrée aux sources, s'en tient à une problématique en partie dépassée, notamment en ce qui concerne les « vies de saints » proprement dites. Un seul exemple suffira dans le cadre de ce compte rendu : celui, « retentissant » – aux dires du chanoine R. Aigrain et en fait particulièrement mal venu – de la vie de sainte Geneviève invoquée par l'auteur pour dénoncer la tendance abusive de certains critiques à antidater les sources hagiographiques. Au contraire, les recherches récentes de J.-C. Poulin et de M. Heinzelmänn sur la tradition manuscrite de ce document viennent de démontrer l'ancienneté (vers 520) de la « version A » de cette Vie latine, touchant ainsi du doigt « une des carences traditionnelles de la recherche hagiographique ». Signalons d'ailleurs au passage que la « bibliographie complémentaire » [p. 426] renvoie (fautivement) ici à « Geneviève de Brabant », confondue avec Geneviève de Paris que visait l'auteur dans ce paragraphe consacré à « la tâche de la critique » [p. 170]. Il faut se reporter [p. 456] au « complément bibliographique » de la III^e partie pour retrouver mention des travaux de J.-C. Poulin et de M. Heinzelmänn sur ce sujet. Par contre, on peut souscrire à l'opinion autorisée de R. Godding pour qui la section dédiée aux « calendriers et martyrologes » demeure « l'ABC en ce domaine », en dépit des travaux de dom Jacques Dubois sur les martyrologes latins et des progrès concernant les synaxaires et ménologes orientaux qui ont conduit Xavier Lequeux à remanier totalement ici [p. 408-409] la structure de la bibliographie du chapitre correspondant [I^{re} partie, chap. 4, p. 69-90]. Cette section n'a, en effet, pas encore été vraiment remplacée. Le livre récent de J. Dubois et J.-L. Lemaître, *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Paris, Le Cerf, 1993, incontournable pour quiconque désire entreprendre une recherche hagiographique, se présente davantage comme une bibliographie détaillée que comme un manuel à proprement parler.

C'est cependant la seconde partie consacrée à la méthode qui a le plus vieilli, étant donné le développement des recherches hagiographiques au cours des trente dernières années (étude systématique des manuscrits, analyse des procès de canoni-

sation, etc.) et à l'élargissement de leur champ d'intérêt (sociologie de la sainteté, religions comparées, histoire des cultes, *gender history*, etc.). D'autres ouvrages comme le *Manuale di agiologia. Introduzione alla letteratura agiografica* [Fabriano, 1996], de Réginald Grégoire ou la monumentale *Histoire internationale de la littérature hagiographique latine et vernaculaire en Occident des origines à 1550* entreprise sous la direction de Georges Philippart sous le titre générique *Hagiographies* 1 et 2 [Turnhout, 1996] font écho aux orientations récentes de la discipline hagiographique. Cela ne signifie pas pour autant, comme l'écrit le préfacier, que la lecture du livre de R. Aigrain soit aujourd'hui superflue. Pour avoir personnellement recouru à ce manuel quand il s'initiait à l'hagiographie, et pour avoir encore l'occasion de s'y reporter régulièrement, le signataire du présent compte rendu peut témoigner de son utilité et de ce que comporte toujours de suggestif l'originalité de l'entreprise : associer l'exposé d'une méthode avec l'histoire sommaire de la manière dont celle-ci a été mise en œuvre à travers les siècles.

Grâce au catalogue systématique de la bibliothèque des Bollandistes, un complément bibliographique (riche d'une centaine de pages) vient connecter l'ouvrage à présent réédité à la recherche des dernières décennies. Ce complément indispensable a été conçu dans le but de « procurer pour chaque sujet abordé l'extrémité du fil bibliographique que le lecteur n'aura qu'à tirer pour disposer d'une information complète ». Lorsqu'il existe une bibliographie à jour, Robert Godding s'est donc contenté de renvoyer à celle-ci en ajoutant uniquement les ouvrages ou articles parus postérieurement. À de rares exceptions près, ce complément suit le plan du manuel ; mais afin de pallier les difficultés que risqueraient d'engendrer les nombreuses redites engendrées par ce plan, l'« index des noms de saints et des bienheureux » et celui des « hagiographes, érudits, etc. » (mais pas celui des « noms de lieux ») ont été actualisés de façon à intégrer la totalité du complément bibliographique. S'y ajoute un « index des auteurs modernes mentionnés dans la bibliographie » ; le tout devant permettre de rentabiliser l'utilisation de l'ouvrage en facilitant la recherche rapide d'une référence.

En bref, en dépit de ses lacunes et de ses conceptions qui peuvent parfois paraître étriquées et dont certaines sont franchement dépassées par rapport aux problématiques actuelles, l'ouvrage, ainsi rentabilisé, continuera à rendre d'incalculables services. Prenons cependant au mot Robert Godding, qui n'exclut pas la perspective de « composer un nouveau manuel d'hagiographie ». Mais, à l'instar de l'histoire de l'hagiographie dirigée par Georges Philippart, ce beau projet ne pourra être désormais conçu que sous la forme d'une œuvre collective.

Bernard MERDRIGNAC.

— *Les formes de la servitude : esclavage et servage de la fin de l'Antiquité au monde moderne... La servitude dans les pays de la Méditerranée occidentale chrétienne au XI^e siècle et au-delà : déclinante ou renouvelée ?*, Rome, Palais Farnèse, 2000, p. 493 à 1108 (« Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge », t. 112).

Qu'est-ce que la servitude au Moyen Âge ? Deux colloques, l'un tenu à Nanterre en 1997, l'autre à Rome en 1999, ont rassemblé à son propos 25 contributions sous la houlette d'Henri Bresc, de Robert Delort et de Monique Bourin. Trois d'entre elles sont rédigées en anglais et trois en italien ; l'essentiel est donc en notre langue ; mais les cadres géographiques et chronologiques sont particulièrement « typés » : 12 présentations sur l'arc ibéro-provençal et 7 sur l'Italie, comme le titre l'annonce en principe, ce qui donne un apport de quatre cinquièmes ;

d'autre part, 15 portent sur la tranche XI^e-XIII^e siècle, soit les trois cinquièmes, ce qui ne surprendra pas en raison de la provenance et des affinités des meneurs de jeu. Cette vision « méditerranéenne » et « classique » ne manque certes pas d'intérêt, mais les conclusions qu'on peut en tirer sont forcément étroites, au reste dans l'ensemble déjà connues, et de surcroît peu exemplaires pour tout le reste du monde chrétien, ramené ainsi à la seule frange fortement romanisée.

Or il ressort de ces interventions, en général d'ailleurs d'excellente qualité, un constat tout à fait décevant et particulièrement opaque, ce dont conviennent d'ailleurs en introduction et en conclusion les meneurs de l'entreprise : « dépendance » ou « servitude », « esclavage » ou « servage », « colonat » ou « liberté » ne sont finalement que des mots, vagues, ambivalents, contradictoires, sans valeur juridique, ni géographique, ni morale, sans compter, en outre, les options personnelles, et parfois opposées, des intervenants. De ce tour d'horizon, du Portugal à la Croatie, ne se dégage donc aucune conclusion ferme. Qu'en aurait-il été si le regard s'était porté plus au nord ou plus à l'est ? La nature de la tenure, la place de l'autorité royale ou fiscale, celle des rites et des traditions, le poids des usages antiques, le rôle du marché, autant de paramètres contradictoires ou concurrents. On sort quelque peu abasourdi de cette cacophonie. En vérité il n'en surgit qu'une constatation : l'histoire des hommes, celle de leur « statut » en tout cas, est encore à faire.

Robert FOSSIER.

— Jacques Viret, *L'École de Notre-Dame et ses conduits polyphoniques (1170-1230)*, Lyon, Éditions À Cœur Joie, 2001, 208 p. — Comme l'implique la collection « Anthologie chorale du Moyen Âge », cette *Étude historique et musicologique*, accompagnée d'une *Édition pratique de textes musicaux*, poursuit un triple objectif ; cette démarche originale représente un intérêt indéniable, tant pour le chercheur et pour l'historien que pour le musicien pratique. Elle révèle les richesses de la musique médiévale qui résonnait sous les voûtes de la cathédrale de Notre-Dame, véritable « pôle musical » de l'Europe au XIII^e siècle, dans l'entourage des maîtres Léonin, célèbre par ses *organa* doubles, et Pérotin (Perotinus Magnus, selon l'Anonyme IV), auteur d'*organa* triples et quadruples et de conduits. Le répertoire, judicieusement sélectionné par Jacques Viret, est limité à la forme du conduit (*conductus*) reposant sur un texte religieux latin, moralisateur, né, entre autres, à l'école de Saint-Martial de Limoges (cf. la thèse de Jacques Chailley), de caractère paraliturgique et rythmé accompagnant un déplacement (par exemple du lecteur ou d'un grand personnage).

L'auteur situe les œuvres transcrites dans leur environnement historique, social et culturel, dans le Paris de Philippe-Auguste (1165-1223), à l'intérieur de la célèbre cathédrale, au milieu de ses musiciens. L'étude musicale porte, comme il se doit, sur les sources de la polyphonie. Le manuscrit Helmstedt 628 (sigle W₁, conservé à la Herzog-August-Bibliothek de Wolfenbüttel), le manuscrit Piu-teus 29, 1 (sigle F, conservé à la Biblioteca Medicea-Laurenziana de Florence) avec indication des copies, parmi d'autres..., l'auteur tient compte du dernier état de la recherche, notamment pour la datation. Les grandes formes musicales : organum, motet, conduit-motet, conduits monodique (*conductus simplex*) et polyphonique, *cum* ou *sine caudis* (avec ou sans passages ornements) y sont abordées. D'autres précisions techniques concernent divers concepts rythmiques, l'écriture linéaire, polymélodique ainsi que modale, et – en particulier – les techniques ornamentales et leur exécution, la prononciation et l'orthographe d'époque.

L'excellente étude paléographique précise les normes de transcription adoptées par Jacques Viret. De nombreuses notes ponctuelles regroupées, une bibliographie récente et une discographie (disques compacts) terminent la première partie. La seconde partie comprend les transcriptions de douze conduits (de 1 à 4 voix) précédées de commentaires précis et bienvenus. Après les travaux de J. Knapp, J. Handschin, L. Schrade, W. Apel, Y. Rokseth, J. Chailley, Jacques Viret applique son point de vue rythmique et propose sa réalisation personnelle de l'ornementation. Outre les conduits bien connus : *Beata viscera* (1 voix), *Ver pacis aperit* (1179, 2 voix), *Salvatoris hodie* (de Pérotin, 3 voix), *Vetus abut luteru* (à 4 voix), on trouvera encore huit conduits moins connus, et c'est le mérite de Jacques Viret d'avoir procédé à une transcription interprétative commentée, avec traduction annotée des paroles de ce répertoire si attachant du patrimoine français d'entre 1170 et 1230.

Édith WEBER.

— *Le Duché de Bourbon des origines au Connétable, suivi d'un extrait du Désastre de Pavie de Jean Giono. Actes du colloque des 5 et 6 octobre 2000 organisé par le Musée Anne-de-Beaujeu de Moulins*, Saint-Pourçain, Bleu autour (11, avenue Pasteur, 03500), 2001, 241 p. — Les 19 contributions, sans oublier l'introduction (A. Erlande-Brandenburg) et la conclusion (P. Contamine), du colloque tenu à Moulins en octobre 2000 ont été rapidement publiées dans une belle livraison de grand format. Malgré le titre, l'aspect purement historique est peu développé : un *in memoriam* d'André Leguai (O. Mattéoni), la formation du duché (R. Germain), le rattachement du Forez en 1368-1382 (C. Colombet-Lasseigne), la société politique au xv^e siècle (O. Mattéoni), la diplomatie au début du xvi^e siècle (R. Knecht). On ne trouvera presque rien sur l'économie (R. Germain cité), sauf sur les monnaies (R. Bérillon). L'essentiel du colloque a en effet porté sur les aspects culturels et artistiques : les funérailles et l'art funéraire (M. Gaude-Ferragu, M.-E. Gautier), l'architecture à propos du château de Moulins (Y. Bruand, J. Guillaume, le Groupe Anne-de-Beaujeu), les architectes (E. Hamon), les armoiries (E. de Boos), le vitrail (B. Kurmann-Schwarz), la peinture (A. Châtelet), les livres, la poésie, la musique (M.-P. Laffitte, F. Ferrand, M. Popin), Montpensier, une capitale culturelle (L. Vissière). Une seconde partie, beaucoup plus courte, présente le triptyque de Moulins (A. Châtelet), la généalogie des ducs (P. Van Kerrebrouck) et l'affaire du connétable (J. Giono, N. Berthelier).

Une telle orientation souligne bien le problème des princes territoriaux à la fin du Moyen Âge (Bourbon, Bretagne, Anjou-Provence, Bourgogne, Savoie) : la tentative vouée à l'échec, sauf pour la Savoie, de la construction d'un État. Pour le Bourbonnais, la tentative était d'autant plus vouée à l'échec que son duc est toujours resté fidèle au roi de France, comme vassal, pair et grand officier. Restait alors le refuge dans les lettres et les arts. On peut remarquer qu'au contraire de la Bourgogne et, en moindre mesure, de la Savoie, l'histoire a été peu développée (la *Chronique du bon duc Louis de Bourbon* compilée en 1429 d'après les souvenirs de Jean de Châteaumorand par le Picard Jean Cabaret d'Oreille, lié aussi à la Savoie). Des ordres de chevalerie ont été créés, mais n'ont pas été poursuivis (l'Écu d'or, 1367-1410). Le mécénat littéraire n'a guère été poussé non plus (Jean Robertet est passé au service de Louis XI dès 1467). Restait l'architecture monumentale et les cérémonies, mais l'Histoire n'a guère été clémente puisqu'il ne reste que le portique Renaissance du château de Moulins et rien de celui d'Aigueperse. Tout cela, ce beau volume le montre bien, avec de belles illustrations. Un petit regret à propos

de la fin de l'ouvrage : pourquoi l'achever sur « la fuite [du Connétable] de Bourbon » dans le récit du Provençal Jean Giono ? Pourquoi n'avoir pas fait appel au fin et pur Bourbonnais Valéry Larbaud et à son recueil *Allen* (devise de l'ordre de l'Écu d'or) ?

Jacques PAVIOT.

— Michael Wolfe (éd.), *Changing Identities in Early Modern France*, Durham-London, Duke University Press, 1997, 408 p. — Ce livre concerne essentiellement la deuxième moitié du XVI^e siècle. Seulement 2 des 16 contributions dépassent ce cadre chronologique. L'éditeur voudrait contribuer à une meilleure connaissance de l'identité des Français de l'époque avant les Bourbons. Il refuse néanmoins expressément une définition de son concept d'identité, de sa formation et de son changement. Des rapports à la loi salique et à la nation française sont invoqués pour l'identité politique – autant que l'appartenance confessionnelle ou celle à un groupe comme les nobles... L'apport conceptuel de ce livre reste donc dans l'ombre. L'éditeur ne peut que constater la multiplicité des identités. Les trois sections « Ideologies and Institutions », « Dissent and Deviance », « Identities in Flux » suggèrent au moins une vision associative du contenu. La tendance du livre étant de montrer la situation confessionnelle et politique relativement ouverte de la France avant 1589 en insistant sur les choix possibles des individus.

Il suit une collection d'essais de qualité très variable. W. Bousma redécouvre la découverte de l'ordinaire par Michel de Montaigne et Z. S. Schiffmann discute la solution du conflit classique entre les deux rôles de l'intellectuel (*sic!* au XVI^e siècle) et du politicien que propose Montaigne : la connaissance de soi comme meilleure précondition d'un engagement désintéressé permettrait de considérer l'expérience politique comme processus d'apprentissage. R. M. Golden dessine une carte très lacunaire de la chasse aux sorcières en Europe en prétendant qu'une recherche sur l'Allemagne n'existerait pas. Il insiste sur le rôle important des « chasseurs » individuels, une explication assez ancienne. Ch. Blaisdell présente des préliminaires d'une histoire des nonnes de 1450 à 1600. B. Diefendorf montre que les femmes du milieu ligiste réagissaient à la défaite politique de la Ligue avec une spiritualité ascétique. Celle-ci serait davantage causée par le trauma politique que par les sermons des prédicateurs.

L. M. Bryant décrit le changement des assemblées des nobles pendant le XVI^e siècle, d'une assemblée avec un droit de codécision à une réunion de personnes écoutant le roi. Il souligne des nouvelles relations entre la théâtralisation du politique et sa formulation explicite. K. B. Neuschel souligne le rôle actif des femmes nobles pendant les guerres de religion, qui administraient les biens et menaient même, pendant l'absence des maris, des batailles militaires de défense locale. D. Kelley montre comment la découverte du nouveau monde était intégrée dans l'historiographie de l'époque – sans faire référence à la France. S. Shannon reconstruit le malentendu sur la fondation de la colonie française à Rio de Janeiro : un refuge d'huguenots n'a jamais été prévu, mais l'indécision pratique des fondateurs de colonie refléterait bien la situation confessionnelle ouverte des années 1550. Les articles de R. Descimon sur « Dignity versus privilege in the Parlement de Paris 1500-1700 » et de D. Crouzet sur « Possession and exorcism in sixteenth Century France » présente certainement des nouveautés pour un public anglophone. A. Soman écrit sur *Anatomy of an Infanticide Trial* (1742) dans le but de donner à des étudiants une introduction à la procédure du Parlement de Paris. Holt souligne que trois représentants des élites politiques bourguignonnes considé-

raient leur appartenance à la France comme étant fortement liée à l'étroite liaison entre le roi de France et le catholicisme. M. Wolfe analyse les réactions des nobles protestants à l'abjuration d'Henri IV, qui aurait fait ressortir l'impossibilité de pratiquer en même temps un certain loyalisme royal et l'appartenance au calvinisme. Chacune de ces contributions comporte des éléments informatifs, que l'index permet de dépister rapidement. Le fil conducteur de l'ensemble reste néanmoins dans le vague.

Martin DINGES.

— Serge Bonin et Claude Langlois (dir.), *Atlas de la Révolution française*, t. XI : Paris, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000, 132 p., textes et cartes graphiques en couleurs, une carte en dépliant, sous la direction scientifique d'Émile Ducoudray, Raymonde Monnier et Daniel Roche. — Onzième volume d'une série lancée en 1984, l'*Atlas de la Révolution française* consacré à Paris est une synthèse qui porte son effort sur les spécificités de la capitale et évite l'effet de dilution observé à travers les précédents tomes. En effet, Paris n'est pas la France, comme le rappelle Daniel Roche dans son introduction, même s'il y contribue fortement et dans tous les domaines. L'atlas permet donc de s'interroger sur les permanences et les mutations d'un espace politique, économique, social et culturel de premier ordre, sur son organisation initiale, ses réorganisations et ses ruptures, sur l'invention de nouvelles pratiques, en tenant compte des apports de l'historiographie récente. Fidèle au principe de la série, l'ouvrage est un instrument de travail. Il fournit aux chercheurs les fonds de carte nécessaires à la spatialisation de leurs études, les éléments d'un bilan et d'une réflexion sur un Paris révolutionné. Il offre à tout enseignant des connaissances précises et de nombreux documents.

L'atlas se subdivise en sept chapitres introduits par des synthèses d'une à trois pages sur deux colonnes, suivies d'approches thématiques composées de cartes en couleurs, de graphiques et de courtes notices ou commentaires. Sont successivement abordés « l'espace parisien », « le cadre urbain », « démographie et société », « économie et ravitaillement », « la vie politique », « les Parisiens en révolution » et « les pratiques culturelles ». Sont traités les découpages administratifs, religieux, électoraux, les distributions sociales, les espaces de sociabilité. Sont saisies les dynamiques de l'opinion à travers la vie politique, l'effort de guerre, la participation aux journées et aux fêtes révolutionnaires : la mise en place de nouveaux cadres spatiaux et sociaux, l'apprentissage de la citoyenneté dans une dynamique parisienne et nationale. Vingt-sept pages d'exposé critique précisent les sources des cartes et des graphiques et précèdent une abondante bibliographie.

Chacune des synthèses introductives est non seulement claire et concise, mais apporte aussi des éclairages historiographiques, des réflexions méthodologiques et des perspectives de recherches. Elles ne minorent jamais les difficultés rencontrées du fait des lacunes ou de la dispersion des sources et des études, du fait de l'analyse sur un temps court, en particulier pour la société et l'économie. Au-delà un aspect parfois composite inhérent à ce type d'ouvrage, les cartes et les graphiques suggèrent des comparaisons judicieuses avec le Paris d'Ancien Régime jusque dans leur mise en page. Ils soulignent avec rigueur l'évolution des espaces et de la pratique des espaces par les Parisiens. Ils invitent le lecteur à repérer des distributions spatiales et à confronter les sources pour dégager des lignes directrices et les nuances qu'il convient d'apporter, à l'exemple de la page 32 sur « richesse et propriété foncière ».

Il serait ici fastidieux de vouloir détailler l'ensemble des thèmes et des entrées possibles de cet atlas auquel ont contribué cinquante spécialistes, coordonnés par Émile Ducoudray, pour un ouvrage de haute tenue et d'une grande richesse.

Alain THILLAY.

— Howard J. de Nike, John Quigley and Kenneth J. Robinson (ed.), *Genocide in Cambodia from the Trial of Pol Pot and Ieng Sary*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2000, 559 p. — Depuis cinq ans environ, les Nations Unies demandent au gouvernement cambodgien de réunir un tribunal international pour juger les dirigeants Khmers rouges, Pol Pot en tête, qui sont accusés d'avoir commandé le génocide perpétré sur la population du Cambodge de 1975 à 1978. L'actuel gouvernement cambodgien a, jusqu'ici, repoussé cette demande. L'affirmation de la souveraineté de l'État cambodgien est un argument de ce refus, mais le plus important, sans doute, est la tenue en 1979, peu de temps après que les Khmers rouges ont été chassés du pouvoir et de la plus grande partie du territoire par l'armée vietnamienne, d'un tribunal pour le Premier ministre Pol Pot et son adjoint, Ieng Sary.

Pol Pot, jugé par ses partisans et emprisonné, est mort en 1998 ; quant à Ieng Sary qui avait été condamné par le Tribunal révolutionnaire du peuple de 1979, il a été gracié par Norodom Sihanouk redevenu le roi du Cambodge en 1993. C'est donc dans un contexte en pleine évolution que des juristes universitaires américains et canadiens ont édité 551 pages de documents produits au moment où le procès de Pol Pot et Ieng Sary s'était tenu à Phnom Penh. Hélène Jarvis, qui fut la directrice des archives nationales australiennes et qui exhuma ces documents tombés dans l'oubli, ainsi qu'un juriste et un anthropologue introduisent ce gros volume. À la lumière des événements survenus dans l'ex-Yougoslavie, le procès de 1979 acquiert tout son sens et apparaît comme le précurseur de celui qui se déroule aujourd'hui à La Haye.

Témoignages des victimes mais aussi des exécutants de la politique de Pol Pot, rapports d'enquêtes, documents « capturés » émanant des cercles dirigeants mais aussi des organismes d'exécution khmers rouges constituent une masse imposante et irréfutable de preuves à la charge des criminels. Depuis 1979, une recherche systématique des témoins et l'accumulation de preuves matérielles provenant de la découverte de nombreux charniers collectifs sont venus confirmer le bien-fondé du procès et des condamnations de 1979, alors qu'à l'époque une certaine phraséologie utilisée avait permis aux Khmers rouges d'accuser le tribunal d'être un instrument de la politique vietnamienne et de rejeter les accusations.

Pierre BROCHEUX.

— *Congrès du monde ouvrier. France. 1870-1940. Guide des sources*, Paris, Codhos, 2002, 169 p. — Le *Guide des sources* édité par le Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale – Codhos – illustre parfaitement l'ambition de cette fédération d'institutions documentaires créée en mars 2001 : remédier à la dispersion des sources de l'histoire ouvrière et en assurer la visibilité.

Sans doute l'heure n'est-elle plus aux travaux exclusivement nourris de déclarations, motions et manœuvres de congrès. Pour autant, leur étude directe n'amène pas seulement son lot de surprises au regard des vulgates, mais demeure

indispensable pour qui prétend saisir les modes de fonctionnement et les rhétoriques propres des organisations. Quels que soient les biais qu'introduisent, en séance, la mise en scène et la distribution des rôles, puis les divers contrôles et les réécritures préalables à l'édition des comptes rendus d'assises, on aurait tort, en tout état de cause, de se priver d'une telle voie d'accès aux paroles militantes.

Les responsables de la publication n'ignorent certes rien des questions méthodologiques évoquées en introduction. Ils ne perdent toutefois pas le fil d'un propos essentiellement documentaire. Aussi bien prennent-ils soin de présenter les 18 organismes, bibliothèques et instituts associés à l'entreprise. Cet utile repérage opéré, une centaine de pages est consacrée à l'inventaire proprement dit de congrès qui, tenus entre 1870 et 1940, relèvent d'organisations liées au monde ouvrier. Les unes en sont l'émanation directe – syndicats, coopératives, mutuelles –, d'autres s'en réclament, à l'instar des partis « de classe ». L'inclusion de la Ligue des droits de l'homme marque l'extrême limite d'un répertoire « tributaire » des fonds disponibles. Conçu dans la perspective d'une archéologie ouvrière, le *Guide* s'efforce de donner à comprendre les filiations, ruptures et recompositions qui jalonnent une histoire ouverte sur celle de la société française. Concrètement, pour chaque structure ou type de structure, un bref rappel historique précède l'inventaire chronologique des comptes rendus signalés par leur intitulé officiel et la localisation des exemplaires consultables. Un index géographique complète ce nouvel instrument de travail dont on saluera au passage la mise en page soignée et fonctionnelle.

Michel PIGENET.

— Pierre Guillaume (dir.), *Les solidarités, le lien social dans tous ses états*, Colloque de Bordeaux, 16-17 juin 2000, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 509 p. — Trente et un spécialistes, historiens en majorité, réunis lors d'un colloque organisé par Pierre Guillaume dans le cadre d'un programme de recherche de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, utilisent la solidarité comme « un outil pour comprendre la nature, l'identité, le caractère d'un groupe social » (Christian Chevandier, p. 329), le groupe social étant, au gré des intervenants, la société romaine (Mireille Corbier), les villageois de Samois-Sur-Seine au XIX^e siècle (Vincent Gourdon), les bénévoles sportifs (Jean-Paul Callède), les cheminots (Christian Chevandier), les dockers (Michel Pigenet), les mutualistes (Michel Dreyfus), les ingénieurs (Bruno Marnot, Christophe Bouneau) ou la bourgeoisie lyonnaise (Bernadette Angleraud). Il ne s'agit pas ici de résumer ni de s'étendre sur des communications qui sont généralement de qualité mais de comprendre le projet qui inspire ce volume. On pourrait dire sans grand risque que la solidarité, si on prend le terme dans son acception usuelle – « relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêt, qui entraîne, pour les unes, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance » –, existe depuis l'origine des sociétés humaines, voire même de l'humanité. Cela dit, les acteurs de la solidarité sont toujours différents, évoluant dans les termes de rapports sociaux dont la solidarité est sans doute elle-même une expression. Le colloque fait globalement l'économie de toute définition, peut-être parce qu'il ne s'agit pas, comme le précise justement Pierre Guillaume, d'analyser un discours, mais de « l'analyse des liens vécus plus que proclamés, qui souvent s'inscrivent en contrepoint des affirmations de principe, qui sont souvent aussi en réelles contradictions avec eux ». Malgré tout, la solidarité ou les solidarités, tout comme le « lien social » ne sont pas des terminologies innocentes et font depuis quelque vingt ans, tout comme au

début du xx^e siècle, partie du vocabulaire politique usuel. On sait gré, alors, aux communicants qui ont cherché les sources de l'usage historique du mot (sinon du concept), de Cabet et Pierre Leroux, l'inventeur du terme en philosophie, à Durkheim et Léon Bourgeois, ou les équivalences anciennes d'une terminologie récente. Mireille Corbier par exemple rappelle que « la langue latine ne connaît pas de comportement moral reconnu sous le nom abstrait de *solidaritas*... Le latin dispose en revanche de toute une gamme de termes... qui établissent à la fois une hiérarchie et un lien organique entre le devoir (*officium*) et le bienfait (*beneficium*), qui lui-même suscite la reconnaissance (*gratia*), et celle-ci, en retour, le contredon ». Isabelle Muon historicise aussi la solidarité en établissant, à propos du bénévolat, une filiation de la pratique de la charité médiévale aux solidarités contemporaines en passant par la bienfaisance, le droit à l'assistance et la solidarité. Les solidarités ont à voir avec les sociabilités, les réseaux, l'entraide et l'assistance, la fraternité ou la camaraderie. Elles se révèlent en tous cas à travers les pages de ce volume, qu'elles soient locales, familiales, professionnelles, économiques, politiques ou sociales, fil conducteur d'un véritable voyage à travers les temps et les espaces, prisme de lecture original des rapports sociaux.

Françoise BLUM.

— Valérie Robert, *Partir ou rester ? Les intellectuels allemands devant l'exil 1933-1939*, Paris, Presses de la Sorbonne-Nouvelle, 2001, 433 p. — C'est à un périple inattendu à travers la « Société allemande des gens de lettres » en exil que nous convie Valérie Robert. Rien d'exotique, pourtant, à première vue : labouré depuis de longues années par les spécialistes de l'*Exilforschung*, ce paysage intellectuel ne nous est plus étranger. Récemment encore, Albrecht Betz, dans sa remarquable étude *Exil et engagement. Les intellectuels allemands et la France*, nous avait guidé, du pas sûr du chroniqueur, dans les méandres complexes de ce microcosme littéraire.

Valérie Robert, elle, revisite cette histoire de façon tout à fait originale, en passant au crible d'une analyse bardée de linguistique, les textes que consacèrent les intellectuels exilés à leurs « confrères » (ennemis) restés en Allemagne. L'on ne s'étonnera pas qu'elle commence là où tout commença et qu'elle consacre l'essentiel de la première partie de son ouvrage à la polémique, réglée à grands coups de plume acérée, qui opposa, en 1933, Klaus Mann et Gottfried Benn. Première, fondatrice, cette version allemande de la « querelle des mauvais maîtres » opposant les traîtres à l'Esprit aux traîtres à la Nation est, en effet, *stricto sensu*, normative. Jetant les bases des deux camps en présence, elle contraindra, bon gré mal gré, les écrivains exilés à se positionner, à se situer, mais aussi à mettre en scène leur « Adieu » aux intellectuels demeurés en Allemagne en déclinant à leur tour, le modèle « classificateur-excluant » – pour reprendre le concept forgé par V. Robert – dont les lettres de K. Mann à G. Benn constituaient l'archétype littéraire. D'où la fonction réelle et, pour ainsi dire, *pro domo*, de ces excommunications littéraires : fonder la communauté littéraire exilée. Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, V. Robert relira, dans la seconde partie de son ouvrage, à la lumière de cette grammaire exilée, l'histoire interne de ce cénacle littéraire d'un genre fort particulier avant de consacrer au « clan » Mann – Thomas, Heinrich et Klaus Mann – trois études de cas fort éclairantes où l'historien, avouons-le, se sentira sans doute, mieux qu'ailleurs, en terrain familier...

Car, au terme de ce rapide survol, il faut bien en convenir : l'ouvrage peut parfois dérouter qui n'est pas féru de linguistique ou n'a pas en mémoire le fil d'Ariane de cette histoire – la chronologie –, et l'on est parfois réticent à suivre

Valérie Robert dans toutes ses conclusions. Mais comment douter, cependant, que ce *Traité de rhétorique* intellectuelle, que cette analyse aussi précise que précieuse des *topoi konoï* exilés constituera une boussole lexicale fort appréciable pour tous ceux qui voudraient s'aventurer, à leur tour, dans le tout petit monde des écrivains allemands en exil ?

Nathalie RAOUX.

— Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 864 p. — Voilà une véritable somme (plus de 864 pages) consacrée aux archives orales, au point que le lecteur qui aurait encore quelque prévention contre la futilité des témoignages oraux en histoire, emporté par l'enthousiasme de l'auteur, Florence Descamps, ne peut qu'être convaincu tant le dossier est riche, érudit et le plaidoyer bien argumenté. Praticienne de l'archive orale au Comité pour l'histoire économique et financière où elle a recueilli quelque 2 700 heures d'enregistrement auprès de 270 personnalités entre 1987 et 1994, l'auteur se fait l'historienne de cette pratique et son ouvrage est une contribution qui fera date dans la réflexion sur les problèmes de méthode posés par cet usage grandissant des sources orales. Plaidoyer pour que, dans le cursus de formation au métier d'historien du temps présent, une attention toute particulière soit donnée à l'initiation aux problèmes spécifiques posés par l'archive orale, l'argument devrait être entendu, et en tout cas l'ouvrage est déjà un manuel fort utile pour tout apprenti dans ce domaine.

L'auteur rappelle que la source orale, qui fut si essentielle dans la discipline historique depuis ses débuts, a connu un très long discrédit dans le parcours historiographique et n'est vraiment sortie du bois qu'à la faveur du mouvement de mai 1968. En effet, les historiens de l'Antiquité ont tous privilégié le témoignage oculaire, accordant à la source orale une priorité absolue par rapport aux sources écrites réputées moins fiables et manipulées par les pouvoirs en place dans les empires barbares. En revanche, au XIX^e siècle, l'école méthodique, valorisant le document écrit soumis à la double critique interne et externe, a rejeté hors du champ de la discipline historique toute la tradition orale qui s'est vue délégitimée, car trop rétive aux exigences d'une transmission fidèle. Condamnée pour son invérifiabilité, pour son inexactitude, son caractère non durable, pour son objet trop souvent anecdotique et donc son caractère a-scientifique, l'oralité reflue alors du côté du folklorique. Elle apparaît alors comme la dimension cachée, obscure de la modernité en marche. Il faut donc attendre la « rupture instauratrice » de 1968 pour que l'on prenne la mesure de l'intérêt de ce domaine laissé en lisière. « La prise de parole » de 1968, comme l'a qualifiée Michel de Certeau, ne pouvait qu'entraîner une attention autre, plus qualitative, plus proche du vécu des acteurs de la société. L'auteur rappelle, à juste titre, le rôle initiateur de Daniel Bertaux, du côté des sociologues, et de l'IHTP, du côté des historiens, dans cette sortie du purgatoire dans lequel était enfermée l'histoire orale.

Un nouveau renversement s'opère entre les années 1970 et les années 1980. D'une histoire militante en quête des voix des sans-voix, des dominés de l'histoire, on est passé à la patrimonialisation d'une histoire orale « vue d'en haut ». Tant les institutions politiques que les entreprises s'intéressent alors à une quête identitaire qui passe par l'archivage des témoignages des acteurs de leur histoire. Sur ce plan, l'auteur rappelle le rôle d'« éveilleur » de Guy Thuillier en tant que promoteur d'archives orales administratives dans les comités d'histoire ministériels, avec une

démarche à la fois généraliste, mémorielle et patrimoniale, animée par un puissant volontarisme. Cette impulsion a pu s'inspirer de précédents du côté outre-Atlantique, avec leurs deux modèles que sont d'une part la fameuse école de Chicago, dont les travaux ont eu un rayonnement international, et surtout le programme d'histoire orale de l'Université de Columbia, davantage orienté vers les sphères dirigeantes. Travaillant auprès de Guy Thuillier dans le Comité d'histoire de la Sécurité sociale mis en place en 1973, Dominique Schnapper contribue à donner un contenu réflexif à cette pratique en dissociant ce qu'est l'*oral history* américaine qu'elle définit par sa capacité à collecter des témoignages, relevant d'une compétence particulière, qu'elle qualifie comme étant celle d'archivistes oraux et l'archive orale qu'elle considère comme relevant du registre patrimonial dans un souci d'intérêt général pour les historiens du futur : « Avec les travaux de Dominique Schnapper, on passe d'une théorie de l'histoire orale, où l'histoire est dite et faite par les acteurs-témoins, à une théorie des archives orales, où les témoignages oraux ne sont qu'une source parmi d'autres » (p. 165).

Toute une longue partie de l'ouvrage est consacrée à l'ingénierie des archives orales. Cette partie, très descriptive, relevant davantage du guide pratique, aurait gagné à être publiée à part, allégeant l'ouvrage et permettant qu'il ne soit pas confiné aux seuls praticiens de ce domaine et qu'il s'ouvre à ceux qui portent un intérêt épistémologique à cette question. On peut le regretter. Il n'en reste pas moins que le lecteur trouvera un certain nombre de distinctions fort utiles. Ainsi, Florence Descamps qualifie d'« archives orales rétrospectives » les sources fondées sur la parole et le souvenir de témoignages oraux, c'est-à-dire des entretiens finalisés et destinés à une exploitation immédiate par l'historien. Ce matériau peut néanmoins changer de statut selon l'usage qui en est fait. Ainsi, une archive dormante, simplement recueillie et classée à titre conservatoire, peut devenir une source lorsqu'elle est activée par un historien. Des témoignages oraux strictement focalisés en fonction des objectifs précis d'une recherche et déposés après enquête peuvent à leur tour acquérir le statut d'archives orales pour d'autres chercheurs, alimentant d'autres problématiques.

Comme le souligne Florence Descamps, les archives orales sont à la fois un outil pédagogique, tactique et initiatique. Elles sont aussi un moyen d'approfondissement méthodologique et, à ce titre, l'auteur propose la métaphore de la lampe frontale pour voir en elles des sources qui peuvent servir « d'accélérateur de défrichage et aussi d'accélérateur de déchiffrement » (p. 741). À ce niveau, l'archive orale peut orienter, faciliter les premières hypothèses, les premiers repérages en offrant une vision « personnalisée et incarnée » des sources écrites. L'utilisation des archives orales est aussi une école d'acquisition de la modestie et de la patience, car elle implique une pratique chronophage et toujours ouverte à de multiples révisions et recoupements qui ne débouchent jamais sur de la complétude. Enfin, les problèmes méthodologiques posés par l'usage des archives orales ne sont pas d'un ordre très différent que ceux posés par l'usage des sources écrites : la place de l'acteur dans sa singularité, de quoi une personne-témoin peut être porteuse, l'articulation entre mémoire et histoire. De ce fait, les archives orales doivent cesser d'être considérées comme relevant d'un ghetto, et l'on sait gré à l'auteur de ce livre de les avoir remises à leur juste place, celle de documents parmi d'autres, aussi légitimes et signifiants que les sources écrites.

François DOSSE.

— Éric Lengereau, *L'État et l'architecture, 1958-1981. Une politique publique ?*, Paris, Picard, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2001, 559 p., préface de Jean-François Sirinelli. — Cet ouvrage comble une véritable lacune : alors même que les études sur l'histoire de la politique culturelle se sont multipliées depuis une décennie, les travaux sur les politiques publiques de l'architecture restaient peu nombreux. La reconstruction de l'histoire des politiques culturelles demeure fondée, le plus souvent, sur l'analyse du spectacle vivant. Le patrimoine et l'architecture font les frais de cette configuration intellectuelle. Il faut donc saluer cette publication co-éditée par les Éditions Picard et le Comité d'histoire du ministère de la Culture, à l'heure où les éditeurs en sciences sociales prennent de moins en moins de risque. Les annexes, particulièrement précieuses, n'ont pas été sacrifiées aux seules logiques commerciales. Cet ouvrage, tiré d'une thèse d'histoire de l'art soutenue à l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne sous la direction de Gérard Monnier, confirme également que l'analyse des politiques publiques et des institutions culturelles peut être un point de convergence fructueux entre historiens et historiens de l'art. La 47^e livraison de la revue *Histoire de l'art* (novembre 2000), structurée autour d'un dossier intitulé « Personnalités et Institutions », s'inscrit également dans cette conjoncture historiographique.

L'auteur, historien de l'art et architecte, restitue le rôle de la haute fonction publique, à travers notamment les fonctions de directeur d'administration centrale et celle de conseiller technique. Sa culture professionnelle lui permet d'entrer dans un domaine complexe, souvent technique, sans pour autant abandonner les méthodes et la déontologie de l'historien. L'étude, fondée sur un important dépouillement d'archives inédites et sur une campagne d'enquête orale, montre comment se façonne, au cours des vingt-cinq premières années de la V^e République, une autre vision du cadre de vie, s'affirme une nouvelle vision politique de l'aménagement de l'espace ; et se dessine, peu à peu, et non sans résistances, le passage qui permet aux pouvoirs publics d'écarter une logique quantitative pour épouser une logique qualitative. L'auteur revient aussi sur les événements de Mai 68 et la réorganisation essentielle qui en découle pour l'enseignement de l'architecture. La dernière partie de l'ouvrage permet de comprendre les logiques administratives et politiques qui conduisent au transfert de la direction de l'Architecture du ministère de la Culture au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

Les conclusions de l'auteur sont à méditer, alors que la direction de l'Architecture vient de renouer, depuis l'automne 1998, avec la rue de Valois. La faible prise en compte du bagage culturel indispensable à toute transformation du cadre de vie est bien ce qui frappe tout au long de la période étudiée. Nos villes et nos banlieues en portent encore aujourd'hui les stigmates. On est frappé, à la lecture de l'ouvrage, de l'écart – que l'auteur ne manque pas de signaler – entre les ambitions de la direction de l'Architecture et la réalité urbaine contemporaine. La France de la croissance est celle qui enregistre la standardisation, la préfabrication et l'industrialisation du bâtiment. L'ouvrage est une mine pour ceux qui se penchent sur l'histoire de la décision politique et de l'État. À la charnière de l'histoire politique et de l'histoire culturelle, il offre une bonne illustration d'une histoire du temps présent qui permet de restituer les logiques de pouvoir qui contribuent à façonner dans le temps les politiques publiques.

Philippe POIRRIER.